

Avis voté en plénière du 15 février 2012

Bilan du Grenelle de l'environnement : pour un nouvel élan

Déclaration du groupe des associations

Notre pays traverse une crise systémique durement ressentie sur le plan économique et sur le plan social. L'urgence ressentie sur ces deux registres ne peut faire oublier l'importance des enjeux de l'environnement. Il peut être tentant de vouloir minorer la dimension environnementale dans les préoccupations politiques et citoyennes. Pourtant, seul un développement soutenable permettrait de s'engager sur le chemin d'une nouvelle prospérité.

L'affirmation par la société civile dans sa diversité de son attachement à la dynamique du Grenelle de l'environnement et aux engagements qui en ont découlés est primordiale. Il ne faut surtout pas céder sur les objectifs ni relâcher l'effort car c'est bien par l'intégration de l'impératif écologique que notre modèle de développement pourra nous permettre de répondre aux grands défis contemporains.

Beaucoup de propositions ambitieuses sont contenues dans cet avis. Sur la prise en compte fiscale des enjeux environnementaux. Sur les efforts à réaliser en termes de recherche et d'information des citoyens ou des consommateurs. Sur les liens entre la santé et les facteurs environnementaux. Sur les réponses à la précarité énergétique qui touchent de plus en plus de ménages précaires. Un véritable « bouclier énergétique » doit être mis en place au plus vite - ainsi que le suggère la Fondation Abbé Pierre par exemple - afin de répondre à l'urgence des situations.

Au-delà de ces éléments de fond, le Grenelle de l'environnement a également constitué une profonde innovation sur la manière de concevoir l'action publique. Alliant les organisations syndicales et patronales, les collectivités territoriales, l'État et les associations, cette « gouvernance à cinq » mérite d'être redynamisée afin de rendre au Grenelle toute sa portée, notamment citoyenne. Cependant, on ne peut que constater que cette « gouvernance à cinq » a été inégale puisqu'elle n'a pas permis à l'ensemble des acteurs de la société civile de prendre part à ce qui aurait pu être un débat de société plus large.

En effet, comme on peut le comprendre, la composition du collège associatif s'est faite sur un critère d'expertise des associations en matière de préservation de la nature et de l'environnement. Cela étant, le mouvement associatif organisé, fortement investi dans le dialogue civil aurait dû également être associé, dans sa diversité, parmi les parties prenantes.

Outre le dialogue civil, par la nature de ses activités, par sa capacité à mobiliser les citoyens, à mener des projets d'éducation à l'environnement, le monde associatif a toute légitimité pour participer - au-delà d'un secteur - à des rencontres comme celle du Grenelle de l'environnement.

En formant le vœu que notre assemblée, maison de la société civile organisée, saura comprendre cette diversité associative, sa richesse démocratique, son poids économique, son rôle social et civique, le groupe des associations a voté l'avis.